



**délibération n° C2025-034**  
**du comité syndical**  
**Séance du 04 avril 2025**  
Convention Ouest Charge pour étude  
stratégique

Nombre de délégués en exercice : 71  
Nombre de délégués présents : 37  
Nombre de pouvoirs : 08  
Nombre de votants : 45

Le quatre avril deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Étaient présents** : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Hervé HERRY, Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin) a reçu pouvoir de François HAMON, Alexandre TREGUER (Landéda) – **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon), Rémy LE COZ (Plouhinec), - **Secteur du CENTRE** : Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (LE FAOU) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun)- Francis MOINE (Lanhouarneau), - **Secteur de MORLAIX** : Nathalie BERNARD (Plougasnou) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX, Gilles CREACH (Taulé), Yvon POULIQUEN a reçu pouvoir de François GIROTTO (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) a reçu pouvoir de Thomas FEREC, Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Marie-José TOULLEC (Bannalec) a reçu pouvoir de Michel TANGUY - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération) a reçu pouvoir de Jacques RANNOU, Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Jean-Noël EDERN (Haut-Léon communauté) et Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

**Excusés** : Christophe BELE (Kernouës), Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Jean-Louis BLOT (Névez), Philippe BRUN (Crozon), Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Gildas FOREST (Brélès), Thomas FEREC (Briec), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Gérard LE MEUR (Pencran), Alban LE ROUX (Carantec), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Gilbert MIOSSEC (CC Pays de Landivisiau), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc).

**Assistaient en outre** :

**Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Xavier BOREL

## Convention Ouest Charge pour étude stratégique

### Délibération N° C2025-034

Le Président présente la convention Ouest Charge.

Dès 2018, les Syndicats d'énergies des Côtes d'Armor (SDE22), du Finistère (SDEF) et d'Ille-et-Vilaine (SDE35) ont souhaité assurer une visibilité commune de leurs bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) en se créant la marque Ouest Charge, qu'ils détiennent en copropriété depuis son dépôt à l'INPI en 2019.

Forts de cette expérience et attachés au même objectif de contribuer à l'essor de l'électromobilité, les Syndicats de la Loire-Atlantique (TE 44), de Maine-et-Loire (Siéml) et de la Mayenne (TE53) utilisent également aujourd'hui la marque et le logo Ouest charge dans le cadre de l'exploitation et du développement des IRVE sur leur territoire respectif.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles les parties participent financièrement aux prestations listées ci-après d'analyse de l'état des lieux de l'existant et des évolutions possibles en vue d'une étude sur la structuration de l'alliance Ouest Charge.

Le montant total des prestations donne lieu à une participation financière d'un montant total de 44 520 € TTC :

Objet	Montant	
	€ HT	€ TTC
Diagnostic de l'existant et analyse comparative	17 600,00	21 120,00
Définition des scénarios d'évolution possibles	14 100,00	16 920,00
Construction d'une feuille de route et d'un plan d'actions	5 400,00	6 480,00
<b>TOTAL</b>	<b>37 100,00</b>	<b>44 520,00</b>

Cette somme sera répartie à part égale entre les parties au présent contrat, soit la somme de 7 420 € TTC pour chaque partenaire.

Le montant total de la contribution des parties net de taxe pourra être modifié à la hausse ou à la baisse pour l'ajuster aux dépenses TTC effectivement réalisées.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les modalités contractuelles décrites dans le contrat et notamment les modalités financières de prise en charge,
- autorise le Président à signer le contrat et ses éventuels avenants.

Le 26 mai 2025

Antoine COROLLEUR,  
Président du SDEF



Xavier BOREL  
Secrétaire de séance

